

01 juin 2018 -18:55

Appartient à [Conseil des ministres du 6 juillet 2018](#)

Approbation du contrat de gestion entre l'Etat belge et la Société fédérale de participation et d'investissement

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt et du ministre de l'Economie Kris Peeters, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le projet d'arrêté royal approuvant le premier contrat de gestion entre l'Etat et la Société fédérale de participations et d'investissement.

Dans l'accord de gouvernement, le gouvernement s'est engagé à réexaminer le rôle de la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI) en renforçant son expertise, réorientant sa politique d'investissement et centralisant les participations de l'État au sein de celle-ci.

La première phase de la réforme de la SFPI, marquée par la réalisation de deux études, s'est achevée au cours de la période 2015-2016. Il ressort du rapport de ces études la recommandation de conclure un contrat de gestion entre la SFPI et l'État et d'ancrer cet instrument dans la loi.

Le contrat de gestion comporte sept titres :

- Dispositions générales
- Objectif
- Missions et tâches de la SFPI
- Organisation de la SFPI
- Indicateurs clés de performance et évaluation
- Rapports
- Dispositions financières
- Dispositions finales

Les indicateurs de performance critiques, en particulier, constituent une innovation majeure.

Le projet d'arrêté royal fixe la date de l'entrée en vigueur du contrat de gestion à la date à laquelle le contrat est signé. Cette signature est prévue immédiatement après l'approbation par le Conseil des ministres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique